

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 Avril 2013**

La séance est ouverte à 19 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

L'an deux mille treize, le dix-huit du mois d'Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE BRUSQUET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames BONNAFOUX-JARDINO/ GENY/ VARDANEGA/BIAGIONI
Messieurs REINAUDO/ PAU/ IAVARONE/ DONZÉ/ GRAC

Absents : Messieurs LUCAS/DUBUS/OURTH

Absent excusé : Monsieur JACQUOT

Excusé ayant donné pouvoir :
Monsieur Pierre ROSSI à Monsieur Gérard IAVARONE

Secrétaire de séance : Madame Catherine BIAGIONI

1/ Approbation du procès verbal de la séance du 11 avril 2013 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2013.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Annule et remplace la délibération du 11 avril 2013 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA pour la construction d'une bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Régional PACA pour obtenir une aide financière à hauteur de 15 % (soit 50 231.64 €) pour la création d'une bibliothèque municipale sur un montant de 334 877.60 € HT.

Autofinancement de 25 % (soit 83 719.40 €).

Accord à l'unanimité.

3/ Délibération : Annule et remplace la délibération du 18 février 2013 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Général des AHP pour la construction d'une bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général des AHP pour obtenir une aide financière à hauteur de 20 % (soit 66 975.52 €) pour la création d'une bibliothèque municipale sur un montant de 334 877.60 € HT.

Autofinancement de 25 % (soit 83 719.40 €).

Accord à l'unanimité.

4/ Délibération : Annule et remplace la délibération du 18 février 2013 concernant la demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la construction d'une bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire propose de solliciter la DRAC pour obtenir une aide financière à hauteur de 40 % (soit 133 951.04 €) pour la création d'une bibliothèque municipale sur un montant de 334 877.60 € HT.

Autofinancement de 25 % (soit 83 719.40 €).

Accord à l'unanimité.

Madame BONNAFOUX-JARDINO spécifie que c'est la dimension qui est l'élément qui fait changer le montant. La dimension donnée par les services financeurs de la Médiathèque Départementale, est essentielle dans l'utilisation de cet espace.

Elle précise que la commission « Bibliothèque » se réunira en mai pour travailler sur les équipements de la future bibliothèque municipale.

Monsieur PAU suggère que l'on s'adresse à des architectes spécialisés dans ce type de bâtiment.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BURLE de la DRAC et Madame BELOEIL de la Médiathèque Départementale, viennent en Mairie le 27 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 00.

*Le secrétaire de séance,
Catherine BIAGIONI*